

Ecole de Culture Générale Jean-Piaget

Présentation des cursus de formation après l'ECG



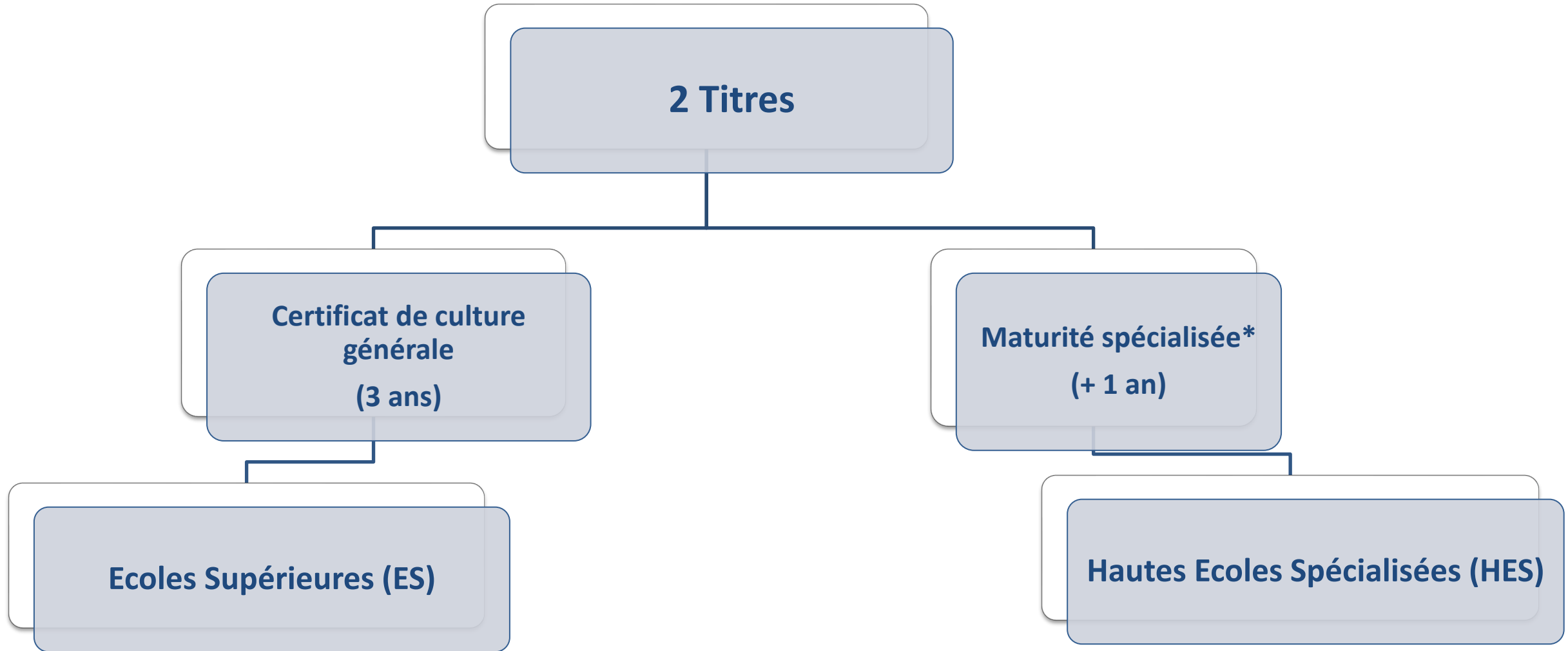
OSP Santé

Après l'ECG

Présentation des formations après le certificat en OS santé

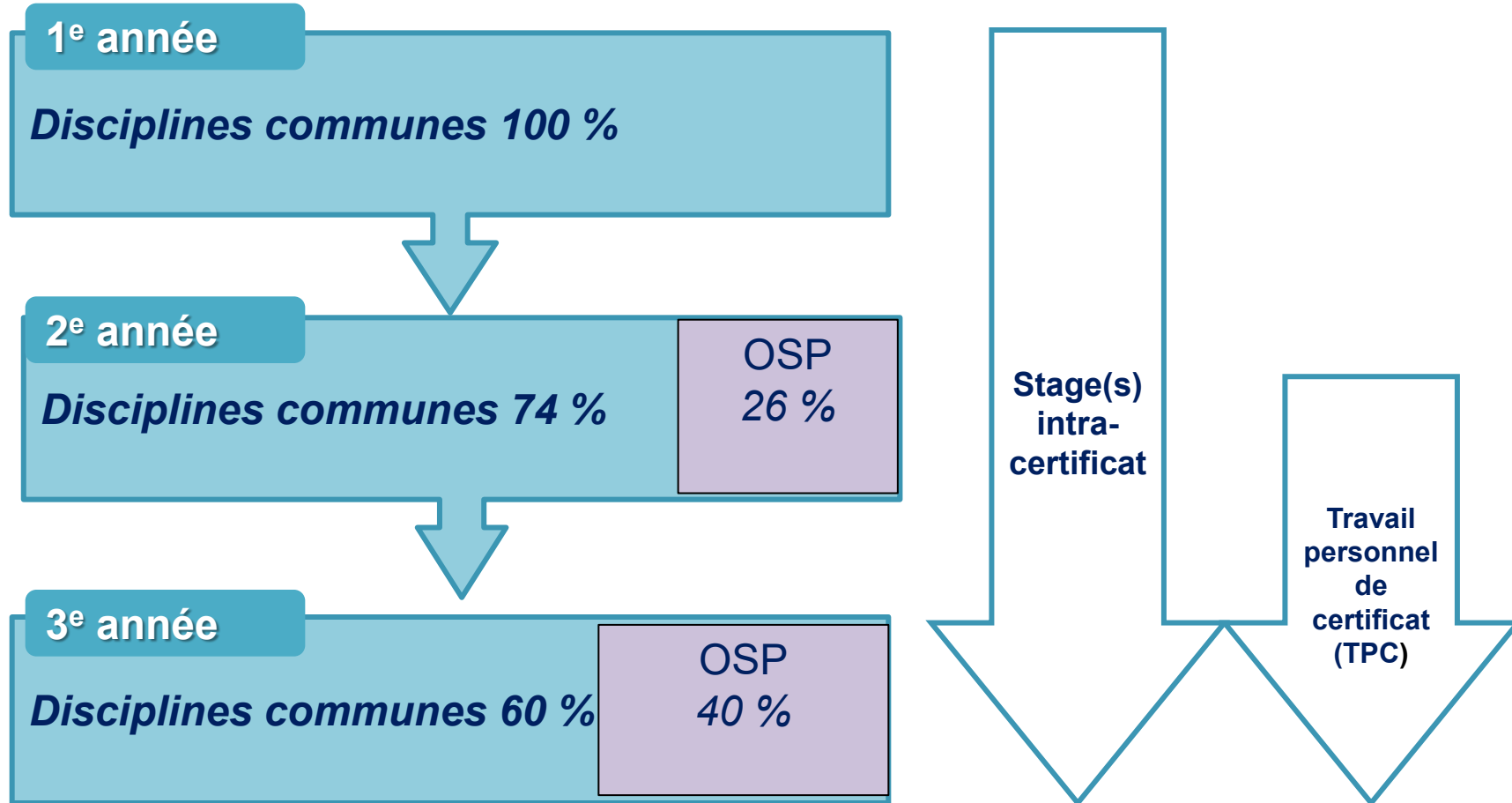
- **Sans maturité spécialisée :**
 - ES
 - CFC
 - 2^e certificat à l'ECGA
 - Maturité gymnasiale au COPAD
- **Avec maturité spécialisée :**
 - Haute Ecole de Santé (HEdS)
 - Passerelle DUBS (accès à l'Université)

ECG



** Ne donne pas accès à l'Université*

Structure de l'ECG jusqu'au certificat



OSP : Option Spécifique Préprofessionnelle (arts et design, musique, théâtre, santé, travail social)

OC : Option Complémentaire

Santé (OSP SA)

Accès sans
certificat

CFC

- Assistant·e dentaire
- Assistant·e en soins et santé communautaire
- Assistant·e médical·e
- Assistant·e en pharmacie
- Laborantin·e
- Technicien·ne dentiste

Accès avec
certificat

Ecoles supérieures (ES)

Centre de formation professionnelle santé et social (CFPS)

- Ambulancier·ère
- Hygiéniste dentaire
- Technicien·ne en analyses biomédicales
- Pédicure-podologue
- Educateur·trice de l'enfance

Ecole supérieure de la santé (Lausanne)

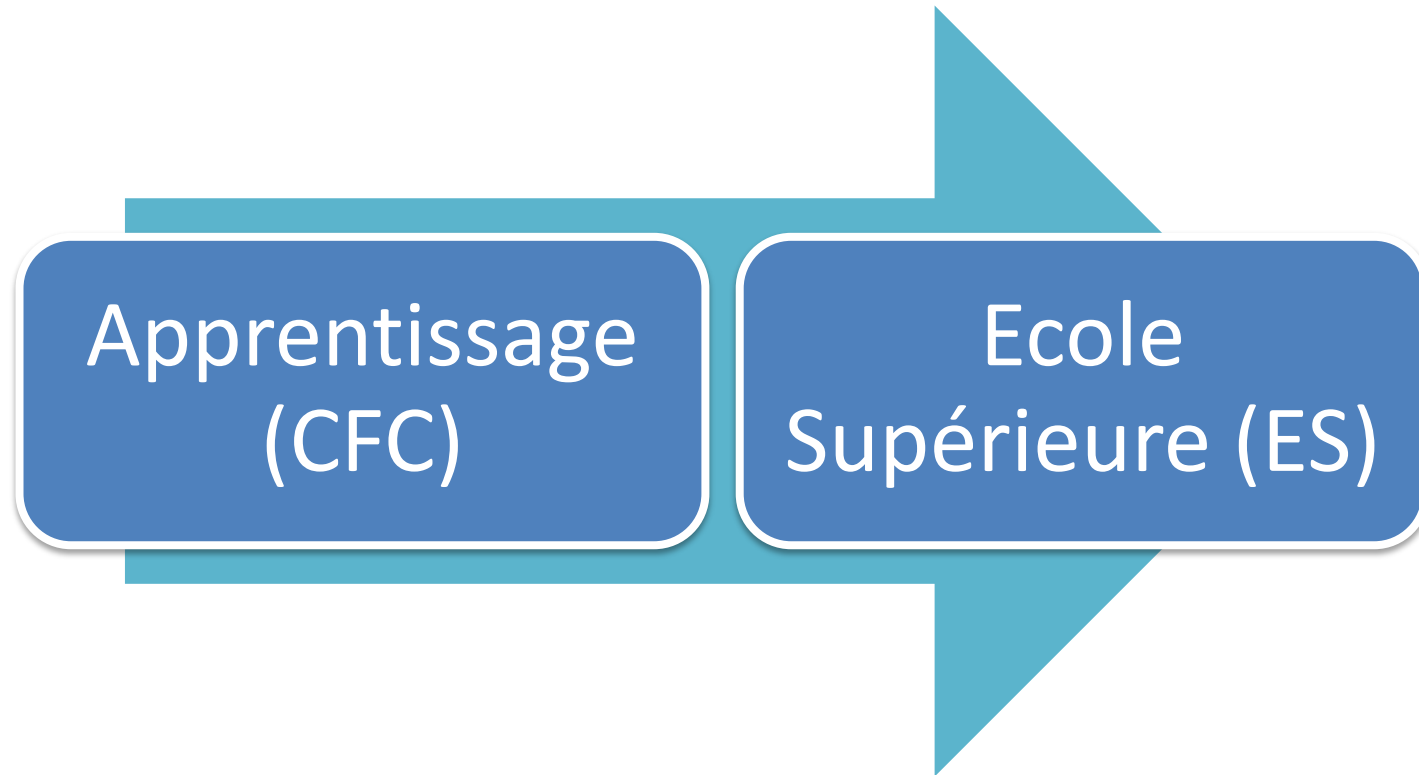
- Technicien·ne en salle d'opération

Via MS (avec
le certificat)

Haute Ecole de Santé (HEdS)

- Infirmier·ère
- Technicien·ne en radiologie médicale
- Nutritionniste-Diététicien·ne
- Physiothérapeute
- Sage-femme
- Ergothérapeute (*Lausanne*)
- Ostéopathe (*Fribourg*) *bilingue fr-all*

Formations professionnelles



Formations CFC

CFC dans le domaine de la santé : apprentissage en 3 (ou 4) ans en dual ou en école

Conditions particulières pour porteurs de certificat ECG :

Une dispense des cours et des examens dans les disciplines de culture générale

Une réduction de la durée de l'apprentissage peut être aménagée, de cas en cas, par les responsables de formation, selon :

- l'option du certificat
- le profil de l'élève
- ses résultats
- son assiduité scolaire

Conditions d'admission

- se renseigner auprès des écoles employeurs

Formations CFC à temps plein

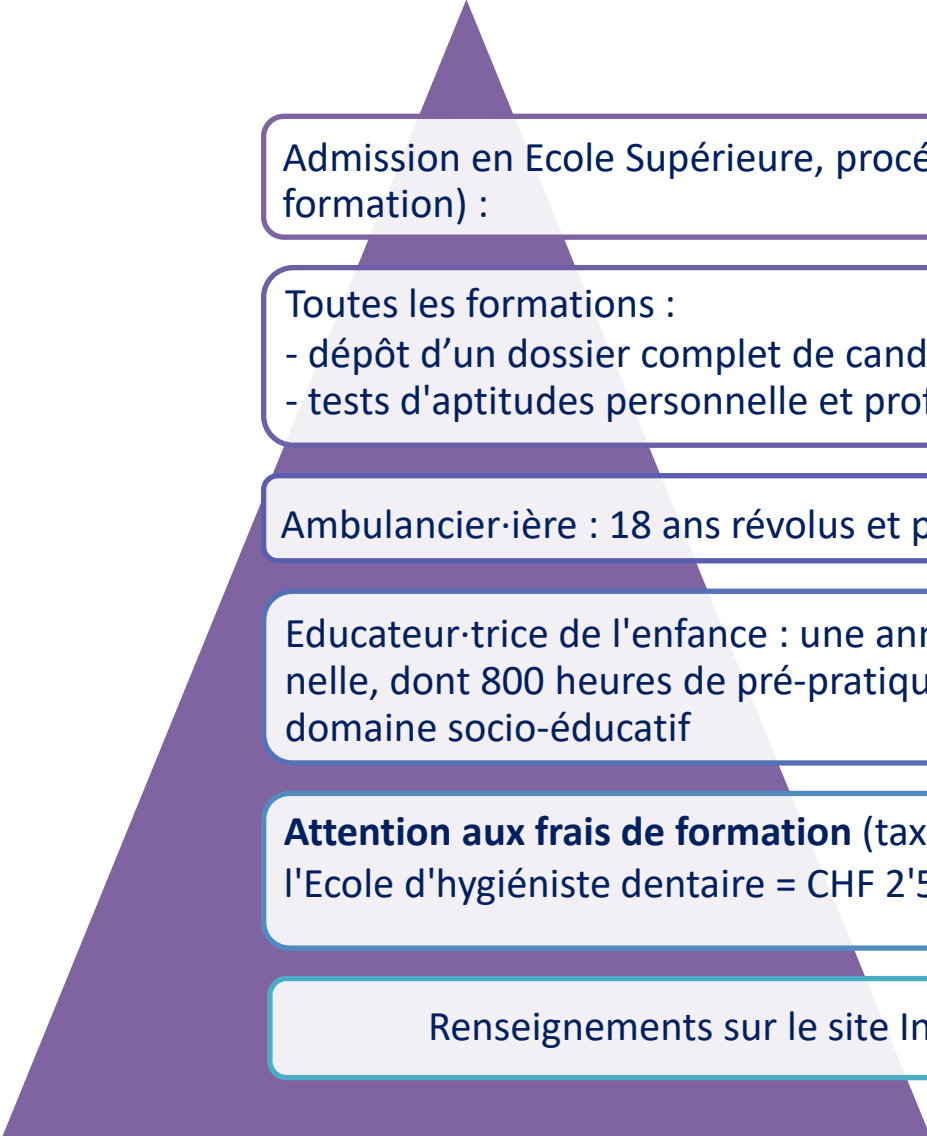
Renseignements sur le site Internet de
l'école

CFPSantéSocial

ou mail à l'adresse

info@genevesantesocial.ch

Formations professionnelles ES



Admission en Ecole Supérieure, procédure d'admission (selon la formation) :

Toutes les formations :

- dépôt d'un dossier complet de candidature (diverses attestations)
- tests d'aptitudes personnelle et professionnelle (demi-journée)

Ambulancier·ière : 18 ans révolus et permis de conduire catégorie B

Educateur·trice de l'enfance : une année de pratique professionnelle, dont 800 heures de pré-pratique professionnelle dans le domaine socio-éducatif

Attention aux frais de formation (taxes, tenues, matériel) : par ex. l'Ecole d'hygiéniste dentaire = CHF 2'500 en 1^{ère} année.

Renseignements sur le site Internet de l'école (CFPS)

Formation gymnasiale

Un élève porteur d'un certificat ECG, quelle que soit l'option spécifique, peut enchaîner directement avec des études gymnasiales au Collège pour adultes (COPAD), appelé communément Collège du soir

La formation dure 3 ans

L'obtention d'une maturité gymnasiale permet l'accès aux études universitaires

Conditions d'admission : certificat ECG

Séance d'information : **le 25 mars 2026 de 18h00 à 19h00**

Inscriptions : **Dossier d'inscription à déposer entre le 2 février et le 1^{er} mars 2026**

Renseignements sur le site : <https://edu.ge.ch/copad>

2^e certificat à l'ECG pour adultes

Un élève porteur d'un certificat ECG peut faire un complément d'1 an dans l'option socio-éducative, dans l'option santé ou dans l'option communication-information à l'ECGA (adultes, école du soir).

Il obtient ainsi un 2^e certificat ECG avec la nouvelle option spécifique préprofessionnelle et l'accès à la maturité spécialisée correspondante.

Conditions d'admission : certificat ECG

Séance d'information : **le 21 janvier 2026 à l'aula de l'ECG Jean-Piaget**

Inscriptions en ligne: **entre le 1^{er} février et fin juin 2026**

(rendez-vous individuel possible pour plus d'informations)

Renseignements sur le site : <https://icp.ge.ch/po/jean-piaget-base/ecga>

Maturité spécialisée santé (MSSA)



La Maturité spécialisée santé donne accès à la 1^{re} année de Bachelor à la Haute école de santé (HEdS) pour les formations de :

Infirmière,
infirmier

Technicienne,
technicien en
radiologie
médicale (TRM)

Nutritionniste et
diététicienne,
diététicien

Physiothérapeute

Sage-femme

Ergothérapeute
(formation à
Lausanne)

Ostéopathe
(formation à
Fribourg, bilingue
français-allemand)

Les cases orange indiquent les filières soumises à **régulation**: le titre de MSSA donne accès à la procédure de régulation.

Conditions d'admission

Obtention du certificat d'école de culture générale option santé, avec une moyenne au dixième de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (biologie, chimie, physique, calcul médical et psychologie).

Validation de 4 semaines de stage préalable à 100%, effectuées après l'obtention du certificat, dans le domaine des **soins à la personne**.

Il est important de prévoir une solution alternative pour le cas où les conditions d'admission ne seraient pas remplies.

La MS immédiatement après le certificat ?

- La formation menant au certificat de maturité spécialisée s'accomplit immédiatement après l'obtention du certificat d'ECG. Toutefois, une admission en maturité spécialisée **jusqu'à trois ans** après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Report de la formation et responsabilités

- Les élèves non admis dès l'obtention du certificat ECG ou désireux de reporter leur formation ont la responsabilité de se tenir informés des échéances et conditions d'admission à respecter. Il leur appartient de consulter régulièrement le site internet des ECG sur lequel se trouveront toutes les informations nécessaires. Le non-respect du processus d'inscription ou du calendrier ne fera l'objet d'aucune dérogation.

Stage préalable : 4 semaines à 100%

Un seul lieu de stage préalable

- Objectifs de ce stage : faire une expérience professionnelle à plein temps dans la continuité (adaptation, endurance, aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien); prendre connaissance des conditions de travail en dehors d'une situation de formation ; voir le quotidien des professionnels (tâches, rythme, relation avec les patients) pour vérifier si l'univers des soins correspond vraiment aux attentes de formation de l'étudiant.

À partir de la fin des examens de certificat (mi-juin 2026) et jusqu'au 14 août 2026.

Dans le domaine des soins à la personne

- Les tâches confiées au/à la stagiaire doivent impliquer les soins à la personne qui a besoin d'assistance dans la durée (hospitalisation de plusieurs jours à plusieurs semaines ou résidence en EMS). Les stages dans les cabinets/centres de physiothérapie ou de radiologie, les cabinets médicaux, les cabinets de vétérinaires, les centres aérés, les institutions sociales, les instituts de beauté ou dans les pharmacies ne sont pas acceptés. Les structures qui ne reçoivent qu'une patientèle en ambulatoire ne sont également pas acceptés.

Lieux de stages acceptés

- Hôpitaux ; établissements médico-sociaux ; centres de traitement et de réadaptation.

Le stage devra être validé par l'ECG le 23 juin 2026.

Stages préalables à la MSSA

Lieux possibles de stages

- Hôpitaux
- Établissements médico-sociaux (EMS)
- Centres de traitement et de réadaptation

Ne sont pas admis pour les stages préalables

- Aide en pharmacie
- Assistant·e de vétérinaire
- Institut de beauté
- Radiologie
- Physiothérapie
- Centres aérés et institutions sociales
- Cabinets médicaux

Durée du stage en fonction du taux d'activité

100 %	40 heures hebdomadaires	4 semaines
80 %	32 heures hebdomadaires	5 semaines
75 %	30 heures hebdomadaires	6 semaines

Exemples de tâches

voir document "*objectifs de stage préalable* "

- ✓ **Accueillir les personnes soignées et leurs proches ;**
- ✓ Préparer la sortie des personnes soignées ;
- ✓ **Assurer l'hygiène des personnes soignées (douche, bain, toilette) ;**
- ✓ Les aider à se vêtir, se coiffer et se raser, tout en favorisant l'autonomie ;
- ✓ Effectuer des tâches domestiques (changer les draps, refaire les lits par exemple) ;
- ✓ **Aider les personnes soignées à se nourrir et veiller au respect de leur régime/équilibre alimentaire ;**
- ✓ Les aider au lever, à la marche et à la mobilisation ;
- ✓ Aider à l'utilisation de moyens auxiliaires (cannes, cadres de marche, attelles, fauteuils, etc.) ;
- ✓ **Installer les personnes soignées : confort, précautions, sécurité ;**
- ✓ Surveiller leur état de santé - Observer la peau et l'état d'hydratation cutanée des usagers ;
- ✓ **Prendre les paramètres vitaux : pouls, pression artérielle, fréquence respiratoire, température et transcription des résultats ;**
- ✓ Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire et participer aux réunions/rapports de service...

Stages aux HUG

Les HUG proposent des stages de 4 semaines, non rémunérés, destinés à des candidats âgés de 18 ans révolus au moment du stage.

Les inscriptions sont sous la responsabilité des élèves et se feront uniquement en ligne, au mois de mars.

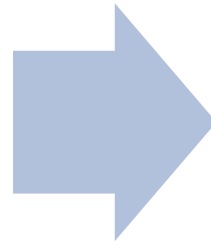
Un document expliquant les directives sera transmis aux élèves en temps voulu.

Une centaine de places sera proposée par les HUG à l'ensemble des ECG. Nous conseillons fortement aux élèves d'effectuer parallèlement des recherches dans d'autres institutions.

Validation du stage préalable

Le 23 juin au plus tard, l'élève devra présenter un document ad hoc attestant qu'il a l'accord d'une institution pour effectuer son stage préalable de 4 semaines.

Ce document lui sera remis par l'ECG lors de l'inscription à la MSSA.



Le 20 août, le stage préalable devra être validé définitivement sur la base d'un document d'évaluation du stage préalable, complété et signé par l'institution.

Contenus de la maturité : 32 semaines

Les prestations complémentaires à la HEdS :

- cours théoriques (4 semaines) ;
- cours d'introduction à la pratique professionnelle (10 semaines) ;
- stage dans le domaine de la santé (organisation et placement par la HEdS, 8 semaines) ;
- expérience professionnelle complémentaire dans le monde du travail au sens large (6 semaines).

Le travail de maturité spécialisée (4 semaines)

Travail de maturité spécialisée (TMsp)

Le TMsp porte sur une problématique et une réflexion personnelle basée sur le stage pratique de 8 semaines. Il est présenté sous forme d'un dossier écrit de 6000 à 7500 mots. Il est suivi d'une soutenance orale.

Le suivi du TMsp est assuré par un référent ECG et par un référent de la HEdS auxquels l'étudiant peut s'adresser pour la réalisation des différentes étapes de son travail.

Le TMsp et la soutenance sont évalués par le référent ECG et le référent de la HEdS. Le TMsp est réussi lorsque le dossier et la soutenance sont évalués « suffisant ».

L'échec au TMsp implique l'échec à la MSSA.

Obtention du titre

Avoir validé et réussi :

- ✓ les cours théoriques et pratiques organisés par la HEEdS (atteindre une moyenne de 4 aux quatre unités de cours) ;
- ✓ le stage de 8 semaines dans le domaine socio-sanitaire ;
- ✓ l'expérience professionnelle de 6 semaines dans le monde du travail au sens large ;
- ✓ le travail de maturité spécialisée (dossier et soutenance).

Non-obtention de la maturité spécialisée

Le travail de maturité spécialisée peut être repris selon les directives prévues (**remédiation**).

En cas d'échec définitif, l'année de maturité spécialisée ne peut être répétée.

Échéancier du processus d'inscription

Dès janvier 2026	Recherche des 4 semaines de stage préalable dans le domaine des soins, à effectuer après l'obtention du certificat.
Du 16 février au 6 mars 2026 17h dernier délai	Inscription en MSSA 2026-2027
Juin 2026	Certificat de l'ECG avec une moyenne égale ou supérieure à 4,0 dans l'OSP santé
Mardi 23 juin 2026 Dans chaque ECG	PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMISSIBLES Confirmation d'inscription en MSSA Validation des 4 semaines de stage préalable.
Entre le 24 et le 26 juin 2026	Confirmation de l'admission provisoire en MSSA
Jusqu'au 14 août 2026	Délai pour effectuer les 4 semaines de stages
Jeudi 20 août 2026, Dans chaque ECG	PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMISSIBLES Dernier délai pour transmettre le document d'évaluation du stage préalable.
Semaine du 24 août 2026 Dans chaque ECG	PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES INSCRITS Confirmation d'admission définitive en MSSA Séance d'information HEdS et finalisation du dossier administratif HEdS Début des cours théoriques

A person wearing a dark blue suit jacket over a light blue and white striped shirt is holding a white smartphone with both hands. The person is looking down at the phone. The background is blurred.

Contact tout au long de l'année

Léonore CONSTANTINIS
Doyenne en charge des maturités
spécialisées pour l'ECG Jean-Piaget et
l'ECGA

leonore.constantinis@edu.ge.ch

022 388 78 27

Passerelle Dubs

Tout porteur d'un titre de maturité spécialisée peut prétendre à des études universitaires, moyennant la réussite de l'examen Dubs.

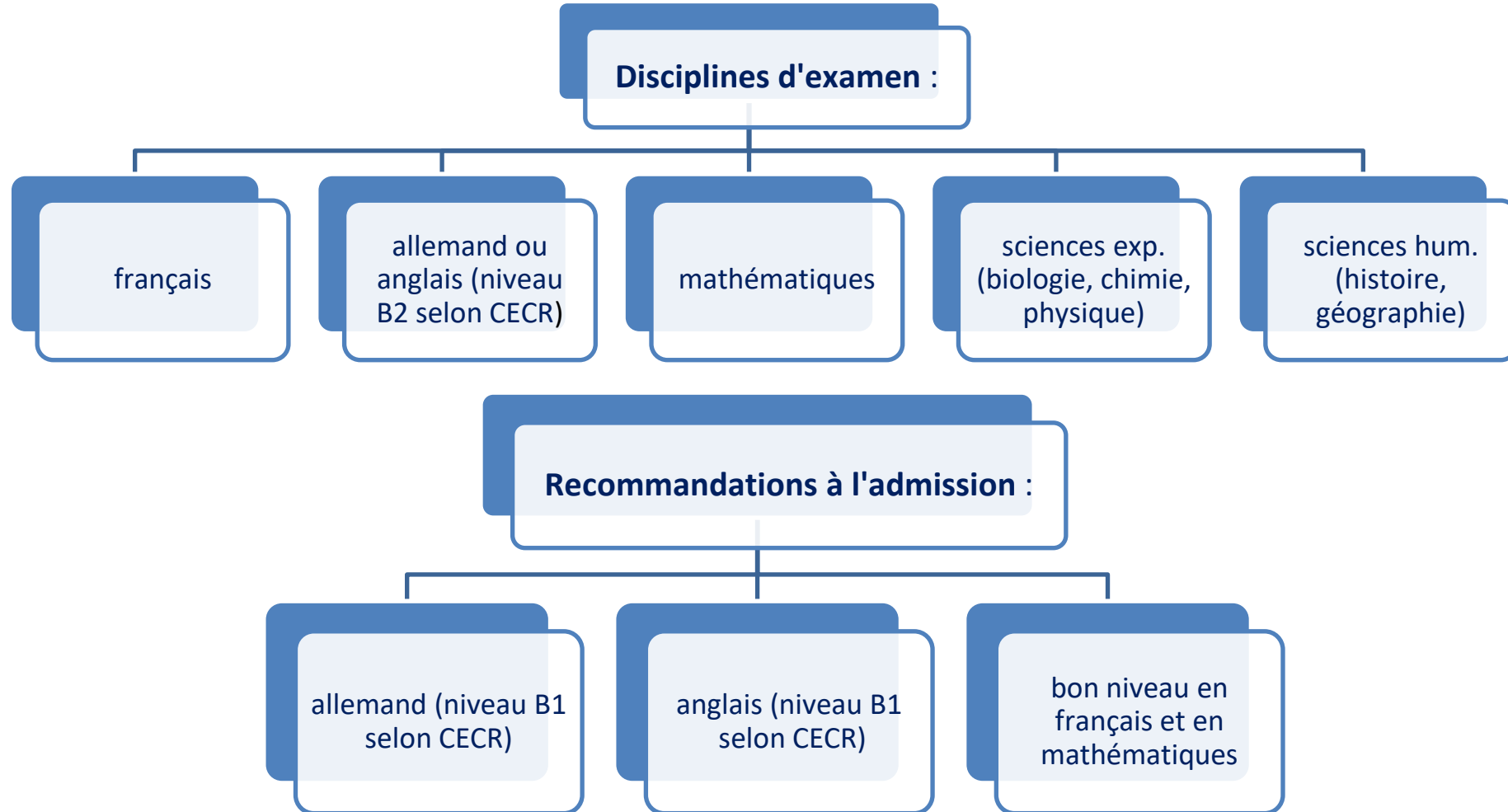
La passerelle Dubs est un cours préparatoire à un examen complémentaire.



La passerelle Dubs s'adresse aux candidat·e·s qui ont :

- un projet d'études universitaires (5 ans d'études au minimum après le certificat de l'ECG)
- une solide motivation
- de très bons résultats scolaires
- d'excellentes méthodes de travail

Passerelle Dubs



Passerelle Dubs

Séance d'information : le 19 mars 2026 de 18h00 à 19h00

Inscriptions : dossier à rendre entre le 2 février et le 1^{er} mars 2026

Renseignements sur le site : <http://www.copad.ch>

A person wearing a dark blue suit jacket over a blue and white striped shirt is holding a white smartphone with both hands. The person is looking down at the phone. The background is a blurred indoor setting.

Psychologues conseillères en orientation

Joëlle WUNDERLICH
joelle.wunderlich@etat.ge.ch
022 388 78 17

Sabine ROCHETTE
sabine.rochette@etat.ge.ch
022 388 78 50

Des questions ?

